

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2011

Présidence : Madame Magali BORGEAUD dit Avocat

En ce troisième Conseil de la nouvelle législature, la Présidente salue la présence de :

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Le représentant de la presse, le public,

▪ Ouverture de la séance

La Présidente déclare la séance ouverte à 20h02

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres qui se sont excusés ou fait excuser :

Membres excusés : M. James ALEXANDER
Mme Cécile ALTHAUS
M. Stéphane ANDRE
M. Frédéric FLÜCK
M. Gabriel GALIBOURG
Mme Maryclaude ODERMATT
Mme Sandra SORDET

Membres non excusés : M. Daniel VELLUZ

Elle procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil régulièrement assermentés :
42 membres présents
7 membres excusés
1 membre non excusé

▪ Quorum

Le nombre de membres élus assermentés étant de 50
Le nombre de membres pour le quorum est de 26
Le nombre de membres appelés est de 42
Le nombre de personnes participant au vote est de 41

La Présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon l'article 29 du RC.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 06 septembre 2011

Une demande de modifications nous étant parvenue, le procès verbal sera corrigé selon la demande. La Présidente passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 06 septembre 2011, tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver ce procès-verbal par : **41 voix pour**

▪ **Correspondance concernant le Conseil communal**

Nous avons reçu la lettre de démission de Mme Cécile Althaus, qui quitte la Commune pour des raisons professionnelles.

Le premier conseiller sur la liste des suppléants sera convoqué pour le prochain Conseil.

▪ **Informations du bureau**

Information concernant le vote de la Présidence

Jusqu'à aujourd'hui il était comptabilisé dans les votes abstention.

Dorénavant, afin de clarifier les choses, il a été décidé d'entente avec la Préfecture, qu'une mention au PV, après la déclaration de validité de délibérer du Conseil et, avant l'approbation du PV de la dernière séance sera faite de la manière suivante, soit :

- Nombre de personnes présentes : (exemple: 46)
- Nombre de personnes participant au vote: (exemple: 45)
- Le/La Président(e) ne participe au vote que pour départager celui-ci, cf article 29 du RC.
- En cas d'égalité de vote, le/la Président (e) votera avec mention au PV (avec la voie prépondérante de la présidence).

Information concernant les vacances

Suite à des questions de conseillers, j'ai découvert que plusieurs ne savaient pas quels traitements ils allaient recevoir en temps que conseillers, c'est pourquoi, je vais vous donner des indications concernant les vacances du Conseil communal de St-Cergue-La Cure pour la législature 2011-2016 :

- Jeton de présence à la séance du Conseil communal Fr. 20.-
- Pour les Commissions :
 - commissaires aux votations, président et secrétaire inclus du Conseil
 - heure de vacation (tarif horaire) Fr. 30.-
 - commissions du Conseil ou commissions consultatives de la Municipalité, issu du Conseil communal :
 - forfait fixe par séance, par commissaire Fr. 60.-
 - tarif horaire pour la rédaction d'un rapport Fr. 30.-

Pour les commissaires non issus du Conseil communal, le tarif sera celui de la branche professionnelle concernée. Les tarifs forfaitaires et horaires incluent les déplacements, les frais téléphoniques, l'utilisation d'un ordinateur personnel, les fournitures de bureau, les photocopies peuvent être faites au greffe communal.

Quelques mots sur la déontologie de travail au sein du Conseil

Tous les débats, des séances du conseil sont publics, il est de ce fait possible d'en parler avec son conjoint, ses amis ou connaissances du village ou au delà. La presse elle-même se charge de faire connaître nos travaux à la région.

Par contre il n'en est pas de même pour les travaux en commission, dans ce cadre de débats un devoir de réserve est attendu de chaque membre, qui est tenu au secret des délibérations.

Il est donc attendu de chaque commissionnaire la confidentialité de ce qu'il aura appris et dit au sein d'une commission communale. Bien sûr si des questions de fonctionnement surviennent par exemple, il est toujours possible de m'en référer, car je suis moi-même tenu au devoir de réserve et de discrétion.

Cela pourra peut-être être les premiers secrets au sein d'un couple, qui sait ! !

Merci à chacune et à chacun de garder ses éléments en mémoire lors de vos échanges informels hors commission.

Information concernant la rédaction des rapports des commissions ad'hoc

En découvrant la créativité de forme du rapport de la commission ad'hoc, cela m'a fait prendre conscience que je n'ai donné aucune indication à la commission pour la rédaction du rapport. Je la remercie sincèrement d'avoir néanmoins rendu un rapport avec tous les éléments nécessaires à votre compréhension pour vous permettre de voter. MERCI à Vous !

De cette expérience, je profite de vous donner à tous, la forme attendue pour les rapports de commissions, car vous serez peut-être le ou le prochain rédacteur ou rédactrice d'un rapport.

Il doit suivre, autant que faire se peut, les postes du préavis municipal y relatif :

Objet / Concerne / Date / Destinataires / énumération des dates des rencontres avec les noms des participants hors commissions / préambule / descriptif / Aspects (ex : financier, social, urbanistique...)

Commentaires et conclusion (recommandation d'acceptation ou non du préavis) et les signatures des commissionnaires.

Les rapports des commissions sont à déposer au bureau communal au plus tard 14 jours avant le conseil en lien avec le préavis.

- **Informations de la Municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Informations concernant l'Observatoire

Je vous avais informé lors du dernier conseil, que la vente aux enchères aurait lieu. Celle-ci a eut lieu ce matin et comme vous pourrez le lire dans un article dans la presse demain matin, c'est une nouvelle société qui a acheté cette parcelle. Cette parcelle est un bout de forêt, les autres parcelles ont été retirées de la vente aux enchères, la commune ayant contesté l'état des charges.

A terme cette société envisage acquérir l'ensemble du site.

La Commune a tenté d'acquérir ce terrain, mais au vu des prix importants, nous avons préféré renoncer.

Informations concernant de VDSL

Les accès internet haut débit que vous aviez votés l'année passée, sont maintenant tous opérationnels. Le village est également équipé au niveau du téléseau.

Informations concernant le Conseil Régional

Vous avez certainement lu dans la presse le plan d'investissement régional, qui a été communiqué lors de la dernière séance du Conseil intercommunal fin septembre.

Un plan d'investissement de Fr. 670 millions, dont environ la moitié à la charge du Conseil Régional.

Toutes les communes du district vont être concernées et ce plan d'investissement est très important pour l'ensemble du district, du point de vue de la mobilité, des transports ou du développement touristique, culturel, etc....

Ce plan d'investissement régional est important pour le district, indépendamment de la croissance et il l'est également pour St-Cergue, puisque nous avons des projets qui y figurent et qui seraient financés par ce plan d'investissement.

Les prochaines étapes seront une deuxième information au Conseil intercommunal, qui est l'équivalent de notre Conseil communal. Mais pour tout le district, ce plan d'investissement sera présenté au Conseil Intercommunal en mars-avril, puis voté (accepté ou refusé). Ensuite les communes seront sollicitées pour passer le montant d'investissement dans les budgets 2013 des différentes communes.

M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal

Tout d'abord s'il y a quelques nuisances sonores ce soir, nous partageons la soirée avec l'armée qui a son souper de compagnie !

Informations concernant les routes

La coupe d'assainissement du chemin des Couteaux a coûté plus chère que prévu. Ces travaux ont nécessité d'utiliser deux nacelles sur chenille, des difficultés sous estimées, avec des toiles d'araignées dans les lignes aériennes, plus les protections des parcelles privées. Le montant devrait approcher les Fr. 40'000.00.

La Municipalité a dû prendre la décision dans l'urgence de goudronner le dernier tronçon entre le panneau d'entrée du village et le passage à niveau à l'occasion de la réfection de la route cantonale Arzier-St-Cergue. Nous n'avons pas encore reçu la facture, mais le coût devrait être d'environ Fr. 35'000.00.

Le budget global pour l'entretien des routes devrait malgré tout être respecté.

Informations concernant la sécurité sur les routes

Une demande d'un groupe de citoyens pour le goudronnage du cheminement le long de la route d'Arzier, jusqu'aux Mouilles a été faite, nous avons prévu ces travaux avec l'entreprise Perrin, mais comme nous avons dû goudronner le tronçon mentionné juste avant, nous avons du mettre en attente ce cheminement.

La Municipalité est toujours attentive au postulat Briacca, mais avant le goudronnage, nous aimerions pouvoir éclairer ce cheminement, afin d'optimiser la sécurité des piétons.

La Municipalité a établi des priorités d'actions et la première intervention devrait être effectuée sur la route de Basse-Ruche ou de nombreuses demandes ont été enregistrées.

Le cheminement des Mouilles devrait s'étendre également le long du parking et les travaux seront prévus à la suite de ceux de Basse-Ruche.

Information concernant le nouveau maître ramoneur

Suite à plusieurs remarques parvenues à l'administration, la Municipalité a rencontré le nouveau ramoneur qui a repris les activités de M. Devaux, qui a pris la retraite.

Le changement d'entreprise et de collaborateurs provoque forcément quelques désagréments. Les avis de passages sont en principe signifiés 2 jours ouvrables avant le passage du ramoneur.

Mme Cornélia GALLAY, Municipale

Information concernant le service des eaux

Les travaux d'urgence pour l'eau potable le long de la route d'Arzier sous le trottoir du Mirabeau, vers le cimetière, sont actuellement en cours et ont pu être coordonnés avec les travaux de la station de relevage des Pralies, puisque nous travaillons avec les mêmes entreprises.

L'an dernier nous avons fait effectuer le gravillonnage au chemin des Murets après la pose de la nouvelle conduite par l'entreprise mandatée pour les travaux communaux, mais ce revêtement n'a pas tenu et il sera refait l'année prochaine par l'entreprise concernée.

Informations concernant le SDIS

Une campagne de recrutement coordonnée sur le canton sera effectuée jusqu'à début novembre, afin d'assurer les effectifs de sapeurs-pompiers nécessaires au fonctionnement du service de défense contre l'incendie et de secours.

Informations concernant le dicastère de l'urbanisme

Le dicastère de l'urbanisme s'occupe de la planification territoriale.

Celle-ci se base sur la loi et l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, ainsi que sur la loi et le règlement d'application cantonal sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Les communes sont compétentes pour l'établissement de leur plan général d'affectation (PGA) et son règlement sur la police des constructions. Celui de St-Cergue date de 1995.

Le 1^{er} août 2008 le canton a mis en vigueur le nouveau Plan directeur cantonal (PDCn) qui a force de loi et auquel toute nouvelle planification doit être conforme.

St-Cergue a collaboré à l'élaboration du Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN), dont la partie stratégique a été approuvée par le Conseil communal de St-Cergue le 22 mars dernier. Ce plan directeur s'inscrit dans la vision du Plan directeur cantonal ainsi que dans le Projet d'agglomération Franco-valdo-genevois (PAFVG) reconnu par la Confédération pour obtenir des soutiens financiers importants.

Les enjeux de ces planifications sont l'augmentation inévitable de la population et des emplois, leur localisation ainsi que la mobilité induite pour les 15 à 20 prochaines années.

La commune de St-Cergue fait partie des trois premiers Périmètres d'aménagements coordonnés d'agglomération (PACA) identifiés dans le Projet d'agglomération Franco-valdo-genevois avec le renforcement de la ligne du NStCM.

Les 6 communes de ligne du NStCM se sont regroupées pour créer un schéma directeur intercommunal en associant la communauté de communes des Rousses.

Ce schéma directeur prévoit de renforcer le cadencement du NStCM au 1/4h, dans un premier temps jusqu'à Genolier, puis jusqu'à St-Cergue et une extension de la ligne jusqu'aux Rousses, ceci coordonné avec une urbanisation à proximité des gares.

Les infrastructures nécessaires pour ce nouveau cadencement font également parties des mesures de réorganisation des transports publics régionaux à laquelle 46 des 47 communes du district participent financièrement.

Dans la commune nous travaillons actuellement sur le plan de quartier des Tencoy-Dessus qui est au stade de la demande préalable auprès du canton.
Ce plan de quartier sera ensuite mis à l'enquête publique et soumis au Conseil communal.

Mme Véronique ANDERSSON, Municipale

Liste des manifestations

- | | |
|---------------------|--|
| - 5 et 6 novembre | expositions Art'Titude au centre du Vallon |
| - 5 novembre | résultats des balcons fleuris présenté par la Société de Développement |
| - 12/18/19 novembre | soirée annuelle du chœur mixte |
| - 26 et 27 novembre | Marché de Noël au centre du Vallon |
| - 3 décembre | Journée du Téléthon |
| - 17 novembre | Marché de Noël dans la rue |

Informations concernant les droits de superficie

Des informations complètes vous seront fournies dans le cadre d'un préavis municipal, qui vous sera envoyé pour le prochain conseil.

M. Danièle ANDRE, Municipale

Informations concernant l'accueil de jour des enfants

Historique politique et fonctionnement

CONSTITUTION VAUDOISE entrée en vigueur le 14 avril 2003

Art. 63 En collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants.

Il en est découlé la **LAJE** (Loi sur l'accueil de jour des enfants) Loi du 20 juin 2006

La loi a pour objets :

- a/ d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants;
- b/ de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement;
- c/ d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants;
- d/ d'instituer la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, ci-après : la Fondation, sous forme d'une fondation de droit public.

Conformément à la Constitution vaudoise, la loi porte sur l'accueil préscolaire et parascolaire, soit sur l'accueil des enfants de 0 à 12 ans.

Pour l'exercice du régime d'autorisation et de surveillance confié à l'autorité politique, la loi prévoit seulement deux possibilités : la commune l'exerce elle-même ou elle entre dans une association de communes au sens de la loi sur les communes. St-Cergue a choisi d'adhérer au RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones)

École à journée continue (votation populaire acceptée le 27 sept. 2009.) Ajout à la constitution

Art. 63a2 de la constitution

1. En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.
2. L'accueil peut être confié à des organismes privés.
3. Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.
4. Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

FAJE Constituée fin 2006, **La Fondation pour l'accueil de jour des enfants** est chargée :

- de favoriser et soutenir le développement de places d'accueil;
- d'octroyer, par l'intermédiaire des réseaux régionaux d'accueil de jour, des subventions afin de tendre à une offre suffisante et financièrement accessible sur tout le territoire du canton.

Son action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de quatre politiques :

1. Politique familiale : conjuguer éducation des enfants et activité professionnelle;
2. Politique sociale : favoriser l'accès à l'autonomie financière des familles;
3. Politique économique : permettre à l'économie de disposer de compétences et de forces de travail supplémentaires apportées par les femmes au bénéfice d'une formation qualifiée;
4. Politique de promotion de l'égalité des chances : homme / femme; situation socio-économique aisée / difficile.

RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones)

Le RAT est une association intercommunale d'accueil de jour des enfants regroupant 16 communes du district. 7 structures d'accueil sont concernées dont l'association des Petits Ecureuils de St-Cergue.

Le RAT a notamment comme tâches de déterminer, pour toutes les structures, les conditions d'accueil et les priorités d'accès, les tarifs et le revenu déterminant. Il reçoit de la FAJE les subventions et répartit celles-ci dans les différentes structures, en garantissant à la population des tarifs identiques dans tout le réseau pour chacune des prestations.

Ces prestations sont :

- Nursery – Garderies – NU/GA,
- Unités d'Accueil pour Ecoliers - UAPE,

Accueil Familial de Jour – AFJ /accueillantes en milieu familial, anciennement appelées mamans de jour

Financement de l'accueil

Recettes

- **Participation des parents** : proportionnelle au revenu familial. La base tarifaire est le prix de revient moyen.
Participation communale : les communes membres prennent en charge la différence entre le tarif facturé aux parents et le prix de revient moyen pour une prestation d'accueil.
- **Prix de revient moyen** : il permet d'équilibrer les comptes des structures au travers des contributions des parents utilisateurs d'une part et des contributions des communes membres pour les enfants de leur commune d'autre part.

Politique tarifaire

L'objectif est de respecter une répartition de 60% à charge des parents et 40% à charge des communes

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour

par : **41 voix pour**

▪ **Point n°1 de l'ordre du jour**

Préavis N°22/2011

Arrêté d'imposition 2012

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Comme vous avez pu le constater à la lecture de ce préavis municipal, ainsi que dans le rapport de la Commission des finances, le taux de base de l'imposition des personnes physiques et morales, est maintenu au taux initial, compensé par une bascule de deux points d'impôt, qui est lié à la réforme policière vaudoise.

Le Canton a mené un grand projet de réforme de la police vaudoise, avec une uniformisation sur le canton et dans ce contexte, une bascule a été décidée de 2 points d'impôt, en faveur des communes. Donc nous récupérons ces 2 points d'impôts et nous passons de 59 à 61% du taux d'impôt de base. En contre partie, nous allons payer les services de la gendarmerie, sur un principe péréquatif.

A la base du projet, cette opération devait être neutre. Restitution de deux points et par ailleurs le montant devait nous être ponctionné par la facturation des services de l'état aux communes. Ensuite l'état est revenu en disant qu'il manquait 40 millions !! Alors ce montant a été basculé sur les communes par la péréquation.

Pour nous cette bascule au lieu d'être neutre financièrement, va entraîner un report d'environ Fr. 100'000.00 sur les comptes de la Commune, ce qui correspond à une perte d'autonomie d'environ Fr. 100'000.00 par an.

M. Denis BERGER :

J'apprends comme vous la mauvaise nouvelle que vient de nous communiquer le Syndic et j'aimerais réitérer mes remerciements à la Municipalité qui a proposé de ne pas augmenter les impôts communaux, en dépit de cette mauvaise nouvelle qui vient d'arriver.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 22/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 tel que présenté**

Par : **40 voix pour**
1 abstention

▪ **Point n°2 de l'ordre du jour**

Préavis N°21/2011

Demande de crédit de CHF. 100'000.- destiné à une prise de participation dans la Société « Plein Sud SA » à Begnins

La Présidente donne la parole à Mme Danièle André, Municipale et M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

Pas de compléments d'informations

Mme Silke GERLACH :

J'aimerais souligner que la mise à disposition de logements protégés devient de plus en plus une nécessité pour les Communes. Le présent projet intercommunal nous paraît être une bonne solution.

Avec plus de 2'000 habitants à St-Cergue, il est évidemment que les bâtiments à Begnins ne peuvent être qu'un départ.

En devenant actionnaire de "Plein Sud SA", nous montrons notre intérêt et la solidarité auprès des autres communes.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 21/2011, tel que présenté.

Mme Anne COMBES-MEYLAN :

Dans le cadre de ce projet, il est aussi intéressant de mentionner que les appartements sont subventionnés par les prestations complémentaires du canton de Vaud, donnant ainsi la possibilité à des personnes à bas revenus de profiter de ces appartements.

Rapport de la Commission ad'hoc "sociale" :

La Commission ad'hoc recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 21/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

- Q.-** M. Jean-François CHRISTEN :
Combien de personnes âgées de St-Cergue pourraient profiter de ces appartements ?
Ne serait-il pas plus intéressant pour notre commune de revenir avec un projet de bâtiment intergénérationnel, tel que le projet avait été déjà étudié ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Il est clair qu'il s'agit de deux projets différents. La démarche est régionale, car l'EMS de Bellevue existe déjà et il y a un projet d'extension qui est prévu, par l'établissement de ce projet, permettant de disposer d'appartements à un prix abordables avec un service minimum.
Aujourd'hui pour créer un EMS, un plan doit être déposé à l'Etat de Vaud et cette démarche est très coûteuse. Si des subventions veulent être touchées, il y a des conditions extrêmement strictes et la conséquence est que les établissements sont très chers.
La démarche que nous vous proposons est une manière de pouvoir s'affranchir de cette obligation de l'Etat et ainsi avoir une alternative un peu moins chère, tout en solidarissant les communes avoisinantes.
La Municipalité trouve cette démarche très intéressante, car elle offre la possibilité d'avoir un projet intercommunal.
Il est clair que pour St-Cergue, nous aimerions bien pouvoir relancer le projet d'un bâtiment intergénérationnel, mais vous pourrez le voir dans le plan d'investissement du budget 2012, nous sommes loin de pouvoir nous l'offrir !
L'attribution des appartements sera faite sur la base d'un règlement établi dans le cadre des actionnaires et au prorata du nombre d'actions.
Ce projet de participation est une excellente opportunité.
- Q.-** Mme Marie-Joëlle HELFER-CAVILLIER :
Combien d'appartements sont garantis par l'investissement de ces Fr. 100'000.00 ?
- R.-** Mme Danièle ANDRE, Municipale :
Cet investissement ne représente pas un nombre d'appartements, mais ce qui est sûr, c'est que si nous ne participons pas à ce projet, nous n'aurons aucune possibilité d'avoir un ou plusieurs appartements.
Les places seront données au cas par cas, selon les priorités des personnes en attente d'une place selon leur handicap.
Aujourd'hui cette adhésion est plus symbolique et nous permet de pouvoir mieux appréhender l'avenir. Si nous participons au projet d'autres communes, cela veut aussi dire que d'autres communes participeront à notre projet, le jour où nous aurons cette possibilité.
- Q.-** Mme Marie-Joëlle HELFER-CAVILLIER :
Cette participation est un signal positif à Fr. 100'000.00, plus qu'une opportunité d'avoir une place à Fr. 100'000.00.
Est-ce que la souscription va être ouverte à d'autres communes ?

- R.- Mme Danièle ANDRE, Municipale :
D'autres communes ont aussi cette possibilité de souscription.
Et nous ne pouvons pas vous garantir que notre commune aura une place.
- Q.- Mme Christine BRIACCA :
Je suis d'accord sur le principe de participation, mais ce qui me gêne un petit peu c'est la localisation. Ce projet se situe à Begnins et les transports publics pour aller à Begnins ne sont pas des plus simples.
N'y aurait il pas une autre opportunité, mais sur la ligne du Nyon-St-Cergue ?
- R.- M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Pour le moment il n'y a pas d'autre opportunité.
Je pense qu'il faut aussi voir avant l'opportunité d'offrir des appartements à loyers abordables pour des personnes ayant une mobilité limitée, plus que du point de vue des transports publics. Le bâtiment sera proche de l'EMS de Begnins et pourra bénéficier de cette infrastructure déjà existante, donc des services complémentaires. Le bâtiment comptera 27 appartements, 12 ou 13 communes seront actionnaires, donc un prorata sera établi selon la valeur de la participation.
- Rem.- Mme Amandine LOHRI :
A l'avenir ce genre de projet il en faudra beaucoup plus dans notre région. Et ce qui est intéressant dans ce projet, c'est que lorsque St-Cergue et Arzier auront la possibilité de mettre en place un tel projet, les communes avoisinantes pourront elles aussi participer pour finaliser ce projet.
- Rem.- M. Denis BERGER :
Je crois sentir quelques réticences à cause de la somme de la participation.
J'aimerais vous affirmer que nous nous sommes posé les mêmes questions et dans le rapport qui a été fait par la Commission des finances, nous avons pris en compte les avis de la commune, mais aussi le fait qu'il ne s'agit pas d'une dépense, mais d'un investissement. Avec ces Fr. 100'000.00, nous allons toucher des actions et ses actions seront portées au bilan chaque année. Nous aurons la possibilité de revendre ces actions à une commune qui pourrait être intéressée, le jour ou nous pourrions faire quelque chose chez nous.
Le risque qui nous engage est négligeable, étant donné que l'EMS existe déjà et qu'il peut fournir des prestations médicales.
Je ne peux que réitérer ce que nous avons noté dans notre rapport et vous recommander de voter pour ce préavis.
- Q.- Mme Christiane MAILLEFER :
Cela ne me gêne pas de voter pour Fr. 100'00.00 pour ce projet, mais y a t il un plan global sur les différents investissements à faire, afin de pouvoir donner des priorités aux différents projets ?
Y a-t-il des discussions avec les communes qui se trouvent sur la ligne du Nyon-St-Cergue ? Car je trouve handicapant de ne pas se trouver sur la ligne du train.
- R.- M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Nous avons des contacts fréquents avec les communes qui se trouvent sur la ligne du train et nous travaillons sur un certain nombre de sujets, mais actuellement il n'y a pas de discussion ouverte à ce sujet.
Au niveau de l'Etat, il est juste impossible d'imaginer un EMS sur notre commune et à ce jour, Begnins est le seul projet en étude.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'adopter le préavis municipal N°21/2011 destiné à une prise de participation dans la Société « Plein Sud Begnins SA »**
- **D'accorder un crédit de CHF 100'000.- pour le financement de cette participation**
- **De financer cette dernière par la trésorerie courante**

- **De ne pas prévoir d'amortissement dans la mesure où il s'agit d'un placement financier**

Par : **36 voix pour**
 2 voix contre
 3 abstentions

- **Point n°3 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Ouverture de la discussion :

Rem.- M. Denis BERGER :

J'ai découvert qu'actuellement il y a une demande d'approbation des plans, selon la procédure ferroviaire, pour la commune de St-Cergue, qui sont mis à l'enquête jusqu'au 27 octobre, à propos de la construction de trois passages à niveaux, avec barrières et suppression d'un passage à niveaux, aux Pralies.

Il y a deux ou trois ans, nous avons construit deux passages à niveaux pour la somme de Fr. 700'000.00 dans la même région.

J'aimerais demander à la Municipalité si nous allons devoir participer financièrement à ces projets et s'il y a moyen de faire opposition ?

R.- Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

Effectivement une première tranche de sécurisation de passage à niveaux a eu lieu il y a quelques années. Ces passages à niveaux étaient dangereux.

Depuis il y a de nouvelles normes qui sont en vigueur et la loi prévoit de sécuriser tous les passages à niveaux, d'ici 2014. Chaque passage devra être équipé de lumières, de barrières et ceci même pour des passages piétons.

Ces trois passages à niveaux qui sont actuellement à l'enquête ont fait l'objet de discussions avec les différents propriétaires et il y aura également une participation de la Commune de St-Cergue, qui sera soumise au Conseil.

La Confédération devait participer à raison de 30% et elle s'est retirée. Par contre après négociation avec le Nyon-St-Cergue, nous avons pu retrouver ces montants, car il reprend cette somme.

Q.- M. Jean-François CHRISTEN :

Les travaux sur le chemin des Couteaux ont eu des dépassements, assez importants, selon les informations de M. Blumenstein, mais nous n'avons pas de chiffres ?

R.- M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :

Les travaux au chemin des Couteaux avaient été planifiés et les travaux sont maintenant terminés.

Comme expliqué, nous avons eu de grosses surprises lors des travaux, et le coût s'élève à Fr. 35'000.00 à la place de Fr. 20'000.00, mais ce montant rentre dans la somme globale pour l'entretien des routes de Fr. 100'000.00

Q.- M. Michel CHAVAILLAZ :

J'aimerais avoir des renseignements sur l'état actuel de l'étude de la patinoire ?

R.- Mme Véronique ANDERSSON, Municipale :

Concernant le projet de la patinoire, pour le moment il n'y a rien de nouveau. Il faut savoir que c'est un projet régional, que le Conseil Régional est également en début de législature et qu'il est en train de travailler sur le plan opérationnel.

La patinoire fait partie de ce plan et des projets de planifications. Lors de la dernière législature, il avait été promis un vote populaire concernant cette patinoire, et cette promesse sera tenue par la nouvelle législature.

R.- M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

Par rapport au plan d'investissement régional, un certain nombre de projets sont prêts pour être démarrés, c'est le cas de la patinoire.

Le Plan d'investissement régional doit cependant être accepté préalablement dans son ensemble, il semble peu opportun au comité de Direction du Conseil Régional de présenter les projets de manière individuelle.

- Q.-** M. Gilles DÄSCHER :
Est-ce que le projet de centre sportif à la Givrine est toujours d'actualité ?
- R.-** Mme Véronique ANDERSSON, Municipale :
Le projet de centre sportif de la Givrine, s'appelle le PPA de la Givrine, il est réparti en trois étapes, soit :
- 1) le projet du parking, avec un agrandissement de la zone de parc, mais sans en changer le nombre
 - 2) la Maison de la nature, en corrélation avec le Parc Naturel Régional
 - 3) Centre Nordique, centre sportif, gîte d'étape. C'est également un projet régional. Nous avons insisté auprès du Conseil Régional, pour que ce PPA de la Givrine soit intégré au plan d'investissement de cette législature.
- La priorité de la Commune de St-Cergue est de régler cette problématique du parking, car cela pourrait un jour être dangereux et c'est un souci que nous aimerions voir réglé.
- Q.-** Mme Mary GUICHARD :
Le sujet de l'éclairage public a souvent été abordé dans ce conseil, mais est-ce qu'il y a du nouveau quant à l'équipement de certains quartiers du village ? Et plus particulièrement en direction des Cheseaux ?
- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
L'éclairage public est un des objectifs important de la Municipalité.
Actuellement une étude est en cours, mais la priorité concerne l'éclairage de la Route de Basse-Ruche en direction des Cheseaux.
- Q.-** M. Maurice GREPPIN :
Concernant la sécurité routière, je suis heureux de voir que des initiatives sont prises, mais concernant la nouvelle limitation de vitesse entre le passage à niveau et la sortie du village direction Arzier, cette nouvelle limitation n'est pas très bien respectée !
Quels sont les moyens que nous avons pour demander la mise en place d'un radar mobile ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Le moyen est très simple, il suffit que je passe un coup de fil à la gendarmerie et un contrôle pourra se mettre en place. Nous voulions attendre que cette limitation rentre dans les mœurs, avant de faire des contrôles.
- Q.-** Mme Marie-José HAUTIER-PLA :
Toujours dans cet esprit de sécurité routière, est-il possible de faire quelque chose pour que les militaires qui se trouvent sur le parking d'Arzier, puissent reculer leurs barrières d'environ 1 mètre dans le parking, ceci afin de laisser le passage sur le parking et non sur la route pour les piétons ?
- R.-** M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal :
Sur les cours précédents nous avons déjà fait reculer les barrières pour laisser le passage pour les piétons. Cette demande a également été faite pour ce cours, mais le matériel est extrêmement important et il est difficile de le faire.
- Rem.-** M. Jean-François CHRISTEN :
Alors là franchement ça m'énerve !! Parce que c'est l'armée et qu'ils ont du matériel extraordinaire, nous devons leur donner des places.
Je pense qu'une personne avec sa poussette et des enfants, sont quand même prioritaires par rapport au matériel de l'armée.

Rem.- M. Gilles DÄSCHER :

En réponse à votre coup de gueule, je ferais référence au gag de Fernand Renaud, sur les étrangers et les habitants d'un village qui ne veulent pas d'étrangers et qui pour finir se retrouvent sans boulanger, vu que le boulanger était étranger.

Il est sûr que nous pouvons être pour ou contre l'armée, mais l'armée participe quand même grandement à la vie commerciale de notre commune.

Je ne suis effectivement pas d'accord que l'armée puisse prendre tous les droits, mais l'important est de pouvoir en discuter à l'avance avec elle et trouver des arrangements.

Rem.- M. Jean-François CHRISTEN :

Je ne voulais pas tirer sur l'armée, il est clair qu'elle nous amène de l'argent et nous en sommes tous conscients, mais je n'aimerais pas que nous fassions trop de concessions et que nous nous laissions bouffer par elle.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Prochain Conseil communal le mardi 06 décembre 2011

La Présidente déclare cette séance clôturée à 21h37.

La Présidente

La secrétaire

Magali BORGEAUD-dit-Avocat

Karine RINGGENBERG